

arrêt, à la dissolution de la société faite par ledit Clerbois avec les s^{rs} Mertrud et consorts, suivant ce que vous avez proposé et aux charges et conditions portées par votre avis. Je vous prie de vouloir bien faire nottifier cet arrêt audit Clerbois, en le faisant avertir, luy, sa femme et ses enfants, de s'éloigner de la verrerie dans le délai qui luy est prescrit, sous peine d'être mis en prison et punis comme désobéissants.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur.

MACHAULT.

(Archives du Rhône, C. 14).

XXI

A Versailles, le 29 Août 1748.

Monsieur,

Les s^{rs} Esnard et Rollichon m'ont adressé le mémoire que je vous envoie cy joint, par lequel ils ont demandé la permission d'établir à Givors une verrerie pour y fabriquer des bouteilles et autres ouvrages de verre en ne faisant usage que de charbon de terre. Cette demande ne m'a pas paru pouvoir être admise tant que la verrerie qui s'étoit établie à Roanne subsisteroit, et vous sçavez que par arrêt du Conseil du 23 mars dernier, le s^r Pigalle de Marvilly et consorts ont été subrogés au privilège qui avoit été accordé pour cet établissement au nommé Clerbois, qui en a été exclus à cause de ses mauvais procédés, et à qui il a même été fait deffenses d'approcher de cette verrerie plus prez de 30 lieues. Il y avoit lieu de penser que le s^r de Marvilly et consorts se